

nouvelle mesure de sécurité vise également à protéger les enfants et à combattre l'esclavage et la prostitution dont ils sont victimes. (On trouvera plus d'information sur les questions touchant les enfants à la section « Publications » de notre site Web.) Toutefois, si vous détenez un passeport valable, délivré avant le 11 décembre 2001, dans lequel est inscrit le nom de votre enfant, le passeport demeurera valide pour vous-même et votre enfant jusqu'à sa date d'expiration. Avant qu'un enfant parte en voyage, veuillez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

Prolongation du délai de traitement
En raison de l'examen approfondi dont fait l'objet une demande de passeport au Canada, la période de traitement de la demande est désormais de 10 jours pour les demandes présentées en personne. Le traitement des demandes envoyées par la poste est désormais d'au moins 20 jours. Il est donc préférable de présenter sa demande longtemps avant la date de départ.

Certificats de naissance au Québec
Depuis le 26 novembre 2001, le Bureau des passeports n'accepte, aux fins de délivrance de passeport, que le certificat de naissance délivré

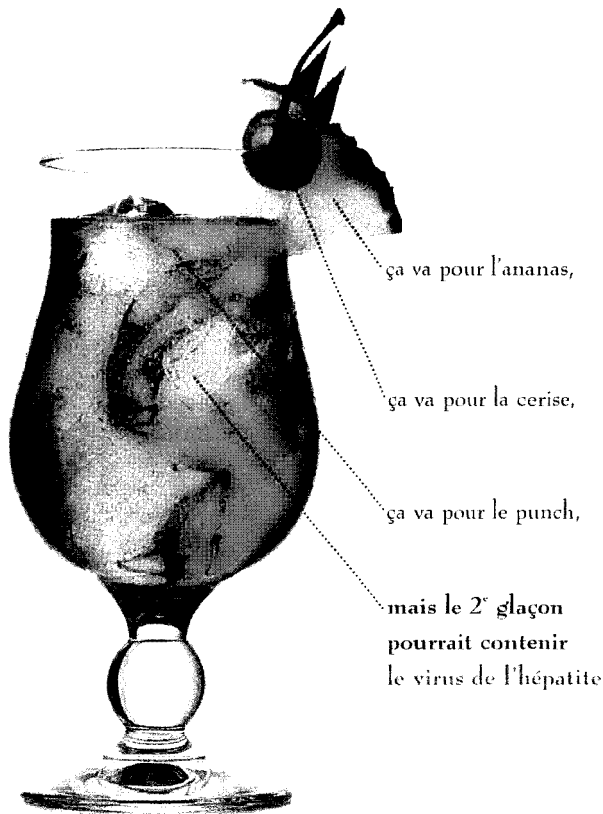
à partir du 1^{er} janvier 1994 par le Directeur de l'état civil du Québec, ou un certificat de citoyenneté canadienne, comme preuve de citoyenneté canadienne des personnes nées au Québec. Les extraits d'acte de baptême et les documents provenant de registres civils ou municipaux ne sont plus valides.

Gardez-le en lieu sûr!

Le passeport canadien est la propriété exclusive du gouvernement du Canada et doit être utilisé uniquement par son titulaire. Il est interdit de vendre un passeport ou de permettre à d'autres personnes ou à un organisme de s'en servir, sous peine de poursuites pénales. Ces gestes constituent le fondement d'une révocation du passeport et d'un refus, à l'avenir, de services de passeport.

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent votre arrivée dans un pays étranger, renseignez-vous, au Canada, auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de votre destination afin de savoir quelles sont les règles et restrictions en matière de validité et d'expiration des passeports. Certains pays vous refuseront l'entrée si la validité de votre passeport expire d'ici moins de six mois.

QU'EST-CE QUI CLOCHE DANS CE VERRE ?



L'HÉPATITE : UN RISQUE CACHÉ LIÉ AUX VOYAGES

Le virus de l'hépatite qui se cache peut être dans votre cocktail est invisible et insipide. Ce n'est là qu'une des nombreuses façons possibles de contracter l'hépatite pour plus d'un million de vacanciers canadiens chaque année – même s'ils logent dans des centres de villégiature de première classe. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que le Mexique ou toutes les îles des Antilles (y compris Cuba) sont des régions hyperendémiques pour l'hépatite A. L'hépatite A et l'hépatite B sont de graves maladies du foie pouvant s'avérer mortelles. Une personne infectée peut facilement transmettre la maladie à d'autres au retour de son voyage avant même de savoir qu'elle en est atteinte.

Pourquoi courir le risque ?

Seul Twinrix® confère une protection à long terme contre l'hépatite A et l'hépatite B. Consultez votre médecin à propos de Twinrix® et restez en santé.

Vous pourriez éprouver les réactions suivantes : rougeur, enflure ou douleur au point d'injection ou fièvre, maux de tête, malaises et fatigue. La plupart des réactions indésirables sont légères et passagères. Twinrix® est une marque déposée, utilisée sous licence par GlaxoSmithKline Inc.



Twinrix

Le seul vaccin offrant une double protection contre l'hépatite
www.voyageenseante.ca